



**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 18 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraise, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Christine Robin donne procuration à Patricia Dumas
Fabien Plasson donne procuration à Alexandre Vagnon

Date de convocation : 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : Nans Perrin

OBJET : Délibération du quart

Mme la maire rappelle au conseil municipal qu'il peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % du budget de l'année 2024, selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

**1. Budget principal
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024:**

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts) a	RAR inscrits au BP 2024 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2024 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
D 20	31 000		1850	31 850
D 21	88 000		- 3 830	84 170
D 23	920 310,90	60 229,23	0	980 540,23
TOTAL				1 096 560,20

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 987 078 * 25 % = 246 769,50 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 Mme la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 274 140 € répartis comme suit :

Chapitre / article	N° opération	Libellé	Montant
20/202	Hameau léger	Eude, élaboration et modification documents urbanisme	15 000
20/203	Plan guide	Etude, recherche et développement	20 000
21/2152	Voirie (travaux d'urgence)	Voirie	15 000
21/2158		Autres installation, matériel et outillage technique	5 000
21/2188		Autres immobilisations corporelles	5 000
23/231		Immobilisations corporelles en cours	50 000
TOTAL			110 000

PRECISE que ces crédits seront reportés au budget primitif 2025

2. Budget eau assainissement – M49

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025:

Chapitre	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts)a	RAR inscrits au BP 2023 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
D 20	40 000	0	0	40 000
D 21	0	0	0	0
D 23	1 832 000	0	0	1 832 000
TOTAL				1 872 000

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : $397\,831 * 25\% = 468\,000$ €

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 Mme la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1 872 000 € répartis comme suit :

Chapitre / article	N° opération	Libellé	Montant
20/203		Frais d'études	18 000
23/2315	Dont travaux urgence Mounard TP	Install mat et outil technique	45 000
TOTAL			63 000

PRECISE que ces crédits seront reportés au budget primitif 2025

La Maire
Céline Elie



Le secrétaire de séance
Nans Perrin